

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NANTERRE

85 rue de Suresnes
92000 NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2023

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NANTERRE
85 rue de Suresnes
92000 NANTERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Monseigneur
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Nanterre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note mentionnée dans la note 6 « l'Etat des avantages et ressources en provenance de l'étranger » de l'annexe expliquant le changement de méthode lié à l'établissement de l'état des avantages et ressources en provenance de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance :

- La note « règles générales et comptables » en pages 4 et suivantes de l'annexe des comptes annuels qui précisent les dispositions du plan comptable général appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels et décrivant notamment le traitement comptable retenu pour les legs, les immobilisations corporelles et les contributions volontaires en nature ;
- Et, la note en page 8 de l'annexe des comptes annuels précisant les engagements financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des fonds dédiés,
- L'évaluation des provisions pour risques et charges et plus particulièrement celles liées aux engagements pris vis-à-vis des prêtres aînés et des salariés en nous assurant du caractère approprié des informations mentionnées en annexes,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et financières et des opérations juridiques y afférentes,
- Le traitement comptable des legs et des engagements liés aux legs,
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

Une attention particulière a été portée aux procédures mises en œuvre pour identifier les avantages et ressources en provenance de l'étranger.

Par ailleurs, nous avons analysé la présentation des comptes annuels afin de nous assurer qu'il n'existait pas d'anomalies significatives par rapport au règlement comptable ANC 2018-06.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Nanterre dans les paroisses, nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre la mention communiquée dans notre paragraphe d'observation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre Evêque et votre trésorier en collaboration avec votre Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économe diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Arras
Le 10 juin 2024
L'un des Gérants
Pierre-Emmanuel FORT

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NANTERRE

BILAN ACTIF

	2023			2022
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	1 089 191	555 676	533 515	507 644
Brevets, licences, logiciels	1 089 191	555 676	533 515	507 644
Immobilisations corporelles	129 386 832	45 126 331	84 260 501	72 888 040
Terrains et agencements	8 763 250	87 474	8 675 776	8 336 372
Constructions	110 793 532	39 949 706	70 843 826	60 279 998
Autres immobilisations corporelles	9 830 050	5 089 151	4 740 899	4 271 670
Immobilisations en cours	3 089 029		3 089 029	12 307 554
Avances et acomptes S/l.corporelles				2 747
Biens recus par legs destinés à cession	3 108 000		3 108 000	1 528 000
Immobilisations financières	18 581 433	4 450	18 576 983	18 527 780
Participations	16 133 443		16 133 443	16 133 443
Prêts et Autres	451 502	4 450	447 052	464 803
Autres titres immobilisés	1 996 488		1 996 488	1 929 534
TOTAL 1	155 254 485	45 686 457	109 568 028	105 761 765
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 505		2 505	2 505
Marchandises	2 505		2 505	2 505
Créances	68 918 746	1 099 773	67 818 973	65 471 049
Autres	3 058 662		3 058 662	2 248 875
Créances reçues par Legs ou donations	332 116		332 116	824 554
Valeurs mob. de Placement	44 272 192	1 099 773	43 172 419	46 029 778
Disponibilités	21 137 444		21 137 444	16 049 631
Charges constatées d'avance	118 333		118 333	318 212
TOTAL 2	68 921 251	1 099 773	67 821 478	65 473 554
Legs en cours				
TOTAL GENERAL (1+2)	224 175 736	46 786 230	177 389 506	171 235 319

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NANTERRE

BILAN PASSIF

	2023	2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres	154 075 655	148 121 160
Fonds associatifs sans droit de reprise	21 562 308	21 562 308
Subventions d'investissement		
Réserves	108 549 210	107 044 542
Report à nouveau	18 009 642	18 009 642
Résultat de l'exercice	5 954 495	1 504 668
Autres fonds associatifs	3 153 726	3 121 929
Subvention d'investissement	3 153 726	3 121 929
TOTAL 1	157 229 380	151 243 088
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 004 818	4 816 143
TOTAL 2	5 004 818	4 816 143
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS	1 509 100	1 307 689
FONDS DEDIES	449 122	443 181
TOTAL 3	1 958 222	1 750 871
DETTES		
Emp. et dettes auprès des ét. de crédit (1)	6 643 526	8 547 575
Emp. et dettes financ. Divers	38 216	31 321
Dettes fournisseurs et cptes rattach.	407 669	307 990
Dettes sur legs et donations	1 228 618	1 044 464
Dettes fiscales et sociales	976 022	842 504
Dettes sur immobilisations	743 430	702 399
Autres dettes	2 938 500	1 695 771
Produits constatés d'avance	221 104	253 192
TOTAL 4	13 197 085	13 425 216
Legs en cours		
TOTAL GENERAL(1+2+3+4)	177 389 506	171 235 319
(1) Dont soldes créditeurs de banques	288 136	190 427

Compte de résultat

	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Troncs et cierges	1 173 222	1 094 809
Kermesses	422 397	346 729
Revenus immobiliers et Mises à disposition	2 258 623	2 057 220
Ressources liées à la générosité du public		
Denier	10 681 777	10 594 206
Quêtes	4 846 054	4 328 871
Dons affectés aux travaux	2 145 403	2 268 331
Legs, donations et assurances-vie	2 828 367	1 148 102
Contributions financières	338 408	502 141
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	53 928	315 346
Utilisations des fonds dédiés	96 000	46 459
Autres produits		
Casuels	1 897 330	1 947 766
Produits de participations aux événements	2 074 743	786 740
Autres pastorales	340 905	336 561
Autres produits divers	606 210	739 872
Contributions financières reçues		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	68 203	49 803
Total I	30 031 570	26 562 956
CHARGES D'EXPLOITATION		
Travaux	1 267 051	1 343 582
Frais de fonctionnement des bâtiments	4 219 400	3 115 916
Participations aux événements	2 482 152	1 009 567
Achats pour le culte et cierges	830 174	769 937
Autres achats et charges externes		
Aides financières	1 882 233	2 174 029
Impôts, taxes et versements assimilés		
Traitements du Clergé	2 576 637	2 375 556
Salaires des Laïcs	7 819 349	7 284 544
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 120 413	3 685 077
Dotations aux provisions	240 203	119 314
Report en fonds dédiés	101 941	
Autres charges		
Charges sur Legs et donations	36 381	23 570
Autres charges	3 516 062	3 310 974
Total II	29 091 996	25 212 067
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	939 574	1 350 889
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 046 305	822 613
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	162 167	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	257 284	141 187
Total III	1 465 756	963 800
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		794 697
Intérêts et charges assimilées	95 448	107 965
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	216 320	1 302
Total IV	311 768	903 964
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 153 988	59 836
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 093 562	1 410 725
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PE Sur opérations de gestion	61 465	252 826
Produits sur exercices antérieurs	68 109	57 339
Don exceptionnel		
Produits nets sur cessions d'immob. corpor.	5 420 412	682 127
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	5 549 986	992 292
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 139 317	544 086
Charges sur exercices antérieures	61 342	30 428
Sur opérations en capital		
Prix de revient des immeubles cédés	295 352	166 646
Dotations excep aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	1 496 011	741 161
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 053 975	251 131
Impôts sur les bénéfices (VII)	-193 042	-157 188
Total des produits (I + III + V)	37 047 312	28 519 048
Total des charges (II + IV + VI + VII)	30 899 775	26 857 191
EXCEDENT OU DEFICIT	5 954 495	1 504 668

Association Diocésaine de Nanterre

ANNEXE - Exercice clos le 31/12/2023

La présente annexe vise à fournir une information pertinente sur les comptes de l'association. En conséquence, seuls les éléments significatifs sont présentés ci-après.

INFORMATIONS GENERALES

L'Association Diocésaine de Nanterre a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

Les ressources de l'association sont :

- les cotisations de ses membres,
- les produits des tronc ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'association,
- les revenus pour cérémonies et services religieux,
- dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux,
- le revenu de ses biens meubles et immeubles,
- les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Une partie des lieux de Culte fait l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Evêque ou aux Curés pour l'exercice du culte. L'Association Diocésaine reste néanmoins propriétaire de la plupart des lieux de Culte dont elle assume l'entretien.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes et méthodes comptables applicables en France et sont en harmonie avec le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes de droit privé à but non lucratif.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois couvrant la période 01/01/2023 au 31/12/2023.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Legs et successions

Les biens reçus par donation entre vifs sont comptabilisés à la signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'administration qui a habilitation pour l'ADN, en l'absence de conditions suspensives. En présence de conditions suspensives, la réalisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. S'il s'agit d'un legs universel sans héritiers réservataires, la date de comptabilisation sera en général la date d'acceptation du legs par le Conseil d'Administration. Pour les autres formes de legs (legs à titre universel ou legs particulier) la date retenue sera la date de demande de délivrance en justice ou la délivrance volontaire.

Les biens reçus ayant la nature de contrat d'assurance vie sont comptabilisés à la date de réception des fonds.

Association Diocésaine de Nanterre

ANNEXE - Exercice clos le 31/12/2023

À la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés :

- dans le compte « créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, actifs bancaires, actifs financiers, parts ou actions d'OPCVM assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.
- dans les comptes d'actifs par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur, à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'ADN
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens qui sont destinés à être cédés

À la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes sur legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité, au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur, fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité,
- en produits dans le cas contraire.

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou des parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature des biens. Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations », avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernés, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisée en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

À partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits au compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les travaux de moins de 21 K€ réalisés sur immeubles ne sont généralement pas immobilisés.

Conformément au règlement CRC 2002-10, les amortissements pour dépréciation des biens sont calculés en fonction de leur durée d'utilité.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, et pour l'essentiel les durées sont :

- | | |
|--------------------------------|--------|
| • Brevets, licences, logiciels | 3 ans |
| • Constructions | |
| ➢ Appartements | 30 ans |
| ➢ Aumôneries et presbytères | 50 ans |
| ➢ Bureaux | 50 ans |

Association Diocésaine de Nanterre

ANNEXE - Exercice clos le 31/12/2023

➤ Eglise	50 ans
➤ Maisons	50 ans
➤ Salles paroissiales	40 ans
• Agencements et aménagements de terrains	25 ans
• Agencements et aménagements des constructions	10 ans
• Installations techniques	5 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel de bureau	10 ans
• Matériel informatique	3 ans
• Mobilier	10 ans

Participations et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Périmètre de l'Association Diocésaine de Nanterre

Au 31/12/2023, l'Association Diocésaine de Nanterre regroupe 95 entités comptables :

- La Curie
- 5 services diocésains autonomes
- 2 doyennés
- 57 paroisses ou regroupements de paroisses
- 3 maisons d'Eglise : ND de Pentecôte, la Maison de la Parole et la Maison St François de Sales
- 21 aumôneries de l'enseignement public
- 5 aumôneries de santé
- La mission slovène hébergée par l'ADN

Cela représente le nombre d'entités comptables existantes au sein de l'ADN et non le nombre total de paroisses, aumôneries ou services diocésains total, certains étant regroupés en entités comptables plus larges.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés figurent au passif et enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par le tiers financeur (dons ou legs) à des projets définis, qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les ressources reçues peuvent financer un projet défini ayant soit la nature de charges d'exploitation, soit la nature d'un investissement.

Lorsqu'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'association a opté pour ne pas utiliser la possibilité de rapporter en produits les fonds dédiés sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation. En d'autres termes, pour une immobilisation amortissable, l'entité continue de passer la reprise du Fonds dédié en une fois lors de l'acquisition du bien, et non au fil de l'amortissement du bien.

Contribution volontaire en nature

Selon les dispositions de l'article 211-2 du règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies:

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature. Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes ne sont pas compatibles avec ce statut.

Association Diocésaine de Nanterre

ANNEXE - Exercice clos le 31/12/2023

Les paroisses évaluent le nombre d'heures de bénévolat pour les tâches économiques : le total déclaré au titre de 2023 représente 9.400 jours pour les paroisses et 2.400 jours pour la maison diocésaine, soit 59 ETP.

Subventions d'investissement

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, l'association a opté pour inscrire les subventions d'investissement affectées à un projet défini en fonds propres. Ces fonds sont repris au compte de résultat de façon échelonnée, au rythme des amortissements des biens subventionnés. Un détail figure en annexe.

Emprunts

Le solde dû en capital au 31/12/2023 est de 6.342 K€ au total.

Hormis l'emprunt auprès de la Société Générale, non nanti, les autres lignes sont garanties par nantissement de titres à hauteur de 8.3 M€.

Honoraires de commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes sont de 30 K€ TTC.

Provisions

Il s'agit principalement :

- de la provision pour prêtres âgés pour 4.178 K€ au 31 décembre 2023
- d'une provision pour indemnités de départ à la retraite pour les salariés de 781 K€ au 31 décembre 2023. Le calcul intègre depuis 2017 pour toutes les entités des taux d'actualisation et de survie par salarié.

Investissements de l'exercice

Les principales immobilisations mises en service au cours de l'exercice 2023 sont :

- ❖ Le déploiement du CRM Gaspard (0.2 M€)
- ❖ La construction d'un nouveau bâtiment à Sainte-Cécile (8.6 M€)
- ❖ La création et rénovation de salles paroissiales à Garches (2.3 M€)
- ❖ La rénovation de Saint-Paul de Nanterre (2.1 M€)

Autres évolutions de l'exercice

Les offrandes de messes versées aux prêtres du diocèse s'élèvent à 770 k€. Or les offrandes perçues sont de 403 k€ en 2023. La différence de 367 k€ a été prélevée sur les 610 k€ de quêtes faites lors des funérailles, selon la directive diocésaine pour les messes à l'intention des défunts du diocèse.

Le résultat financier intègre une reprise de provisions nette sur titres de 162 k€, effet conjugué d'une nouvelle dégradation des placements en immobilier papier (SCPI) générant une dotation de -598 k€, et d'une hausse des autres placements générant une reprise de 760 k€ ; la valorisation globale du portefeuille au 31/12/2023 est de 57 M€ contre 53.5 M€ au 31/12/2022.

Dans le cadre du devoir de mémoire et de restauration de l'image de l'Eglise catholique diocésaine, le CDAE avait accepté, en date du 07/12/2021, le principe d'une contribution au fonds Selam sans en fixer le montant; Dans le courant de l'année 2023, une somme de 500 k€ a été allouée.

Association Diocésaine de Nanterre

ANNEXE - Exercice clos le 31/12/2023

Cette somme est comptabilisée en charge exceptionnelle sur l'exercice 2023.

L'ADN a signé un protocole d'accord avec la mairie de Clichy afin d'organiser les modalités de financement des travaux du presbytère, du centre paroissial et du chœur de l'Eglise Saint-Vincent-de-Paul dont la somme de 600.000 € TTC est à la charge de l'association ADN. Ce montant a été inscrit en charge exceptionnelle sur l'exercice, et le versement interviendra par tranche sur une période de 6 ans.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Revenus des SCI

Les revenus des SCI sont appréhendés à la date de l'Assemblée Générale de la SCI dans la mesure où il a été décidé une politique de mise en réserve d'une partie des bénéfices.

En conséquence, la quote-part de revenus à verser à l'ADN n'est acquise qu'à la date de l'Assemblée Générale de la SCI. Pour l'exercice 2023, aucun produit à recevoir n'a donc été provisionné concernant les SCI.

Engagements hors bilan

- ❖ L'ADN s'est engagée, en cas de rupture de la convention canonique, à rembourser à la Congrégation St Jean le don de 650k€ fait pour l'agrandissement des locaux paroissiaux et du foyer étudiant, au prorata du temps restant à courir sur les 30 ans d'amortissement prévus du bien.
- ❖ L'ADN a souscrit des parts de dette privée dans le fonds Siparex : une dette sur immobilisations de 241 k€ est constatée au passif en dette sur immobilisation financière pour la partie non libérée des titres.
- ❖ Les versements à obtenir des Chantiers du Cardinal s'élèvent à 490 k€. Le fait générateur de versement de la subvention correspond à la date d'achèvement des travaux.

Filiales et participations (en K€)

Nom	Capitaux propres	Part de capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
SCI RDR Marie-Thérèse	20.475	4.2 %	306.0
SCI Ste Geneviève Asnières	1.772	99.0%	77.4
SCI Ste Geneviève Hts de Seine	6.279	99.0%	179.3
SCI Ste Geneviève Clichy	1.731	99.0%	15.6
SCI Ste Geneviève Montrouge	3.309	99.0%	6.3
SCI Ste Geneviève Bois Colombes	724	99.0%	22.0
SCI Ste Geneviève Nanterre	1.862	99.0%	61.8

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice 01/01/2023	Acquisitions créations	Cessions / mises au rebut	Reclassement en charges	Virements de poste à poste	Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
Brevets, licences, logiciels	861 087	228 104				1 089 191
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	861 087	228 104				1 089 191
Terrains	8 117 869		79 895			8 037 974
Agencements et aménagements de terrains	277 787				447 490	725 277
Terrains	8 395 655		79 895		447 490	8 763 250
Constructions	56 772 188		368 971		5 896 900	62 300 117
Ag & aménagement des constructions	40 256 272	465 286			7 771 857	48 493 416
Constructions	97 028 460	465 286	368 971		13 668 757	110 793 532
Installations techniques	5 006 583	241 766			341 070	5 589 419
Autres immobilisations corporelles	547 712	129 145	5 011		28 048	699 894
Mobiliers	3 270 308	121 713			142 715	3 534 736
Matériels de transport	6 000,00					6 000
Autres immobilisations corporelles	8 630 603	492 624	5 011		511 833	9 830 049
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 254 718	957 910	453 877		14 628 080	129 386 832
IMMOBILISATIONS EN COURS	12 307 555	5 409 555			14 628 080	3 089 029
Biens reçus par legs destinés à cession	1 528 000	2 558 000	978 000			3 108 000
Avances et comptes sur immos corp	2 747,0		2 747			-
Participations	16 133 443					16 133 443
Autres titres immobilisés	1 929 534	174 000	107 046			1 996 488
Prêts	460 437	25 832	44 156			442 113
Dépôts et cautionnements versés	11 218	1 202	3 030			9 390
TOTAL : IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 534 631	201 034	154 232		-	18 581 433

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2023

CADRE B : IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions / mises au rebut	Montants fin d'exercice
brevets, licences, logiciels	353 443	202 233		555 676
TOTAL : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	353 443	202 233		555 676
Agencements et aménagements de terrains	59 283	28 191		87 474
Constructions	23 890 871	1 259 246	153 516	24 996 601
Ag & aménagement des constructions	12 857 591	2 095 514		14 953 105
Installations techniques	2 577 383	223 487		2 800 870
Autres immobilisations corporelles	371 863	94 671	5 011	461 523
Mobiliers	1 603 688	217 071		1 820 759
Matériels de transport	6 000			6 000
TOTAL : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 366 679	3 918 180	158 527	45 126 332
Prêts	6 850		2 400	4 450
TOTAL : IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 850		2 400	4 450
TOTAL :	41 726 971	4 120 413	160 927	45 686 457

L'ensemble des biens sont amortis en linéaire exclusivement.

Chantiers en cours (en K€)

Lieu	Nature	Montant en-cours	Budgété	reste à réaliser	Date prévisionnelle de mise en service
Meudon St Martin (*)	Salle paroissiale, logements prêtres	1 067 476	1 600 000	532 524	2024
Genevilliers	Presbytère et logements	564 776	1 750 000	1 185 224	2024
Asnières - St Joseph 4 R.	Charpente et toiture de l'église	414 732	560 000	145 268	2024
Puteaux	Aménagement immobilier paroisse	256 000	750 000	494 000	2024
Colombes St Bernard	Aménagement parvis et clôtures	167 718	240 000	72 282	2024
Divers chantiers de budget < 100K€		2 470 702	4 900 000	2 429 298	
	Total	618 327			
	Total	3 089 029		4 326 073	

(*) - Meudon St Martin : Budget initial de 4 M€ dont 2,4 M€ déjà comptabilisés en immobilisations

FONDS PROPRES 2023

FONDS PROPRES	montants au début de l'exercice	apports en fonds propres	affectation du résultat n-1	montants à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	1 764 237			1 764 237
Apports immobiliers	19 798 072			19 798 072
Impacts Changement règlementation comptable	18 009 642			18 009 642
Autres Réserves	101 665 670		1 504 668	103 170 338
Réserve affectée rénovation MSFS	2 748 000			2 748 000
Réserve affectée rénovation Cathédrale	400 000			400 000
Réserve affectée Fraternité Jeune	50 000			50 000
Réserve affectée Projets diocésains	2 180 872			2 180 872
Résultat de l'exercice N-1	1 504 668		1 504 668	
TOTAUX	148 121 160	.	.	148 121 160
			Résultat de l'exercice N	5 954 465
				154 075 625

Les variations de subventions concernant les autres fonds associatifs pour des biens non renouvelables par l'ADN sont pour 2023 les suivantes :

NATURE DE LA SUBVENTION	montants bruts au début de l'exercice	Amortissements antérieurs	Augmentations de l'exercice	Diminution	amortissements de l'exercice	montants nets à la fin de l'exercice
Mairie de Nanterre pour la Cathédrale	1 953 300	252 381			28 047	1 682 862
Conseil Général pour la Cathédrale	404 100	64 656			8 082	331 362
Mairie de St Cloud Inx St Etienne Mairie	91 938	21 068			1 915	68 955
Mairie St Cécile	10 000	1 600			200	8 200
DRAC Issy les Mux ND des parvres Viraux	229 247	32 095			4 585	192 567
Mairie Antony St Jean Porte Laine	20 000	2 500			1 000	16 500
Departement - Neuilly St Jean Baptiste	15 000	2 700			300	12 000
Mairie Boulogne Aumônerie de Boulogne	100 000	10 000			2 000	88 000
Mairie de Boulogne Paroisse St Cécile travaux Salles	190 000	22 600			7 600	159 800
Mairie de Boulogne Paroisse St Cécile Construction Foyer	400 000	0	100 000		10 000	490 000
Mairie d'Issy le Mux St Benoit	28 700	2 946			574	25 180
Mairie Aumônerie SOFAR	45 000	7 200			900	36 900
Baignoir subvention Grand Paris	40 000	0			800	39 200
Mairie de Boulogne pour Presbytere Immaculée Conc	22 000,00	17 500			2 200	2 200
TOTAUX	3 599 285	437 356	100 000	0	68 203	3 153 726

ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	diminutions reprises à la fin de l'exercice	montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	52 000	4 000	-10 000	46 000
Provisions pour rebate des prêtres	4 060 268	117 337		4 177 605
Provisions pour départ à la retraite des salariés	703 875	118 866	-41 528	781 213
TOTAL 1	4 816 143	240 203	-51 528	5 004 818
Provisions sur prêts	6 850		-2 400	4 450
TOTAL 2	6 850	0	-2 400	4 450
Provisions pour dépréciations des titres	1 261 938		-162 166	1 099 772
TOTAL 3	1 261 938	0	-162 166	1 099 772
dont dotations & reprises - d'exploitation		240 203	-53 928	
- financières		0	-162 166	
- exceptionnelles				

FONDS DEDIES SUR FONDS AFFECTES

NATURE DU FONDS DEDIE	montants au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Reprise de l'exercice	montants à la fin de l'exercice
Fête Jeune	434 480		-56 000	336 480
Seminaire	4 025			4 025
Chatoulay Ste Therese d'Avila	86			86
Actièrès Chapelle St Daniel		55 961		55 961
Carmel Saint François de Sales Vitry		45 980		45 980
Actièrès Str Genevieve Soud	4 590			4 590
TOTAUX	443 181	101 941	-56 000	449 122

ETAT DES CREANCES

Exercice clos le 31/12/2023

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	à moins d'un an	à plus d'un an
Créances rattachées à des participations		469 200	40 667	428 533
Prêts		442 111	31 140	410 971
Autres immobilisations financières		9 391		9 391
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les revenus			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances sur legs		332 116	332 116	
Débiteurs divers- Créances diverses		3 058 652	1 931 688	1 126 974
Charges constatées d'avance		118 333	118 333	
TOTAUX		4 429 813	2 453 944	1 975 869
Montants des	prêts accordés en cours d'exercice	25 732		
	remboursements obtenus en cours d'exercice	32 796		

ETAT DES DETTES

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	à moins d'un an	entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 643 526	1 915 687	2 009 113	2 718 726
Emprunts et dettes financières divers		38 216		38 216	
Fournisseurs et comptes rattachés		407 669	407 669		
Dettes sur legs et donations		1 228 618	1 228 618		
Personnel et comptes rattachés		366 398	366 398		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		379 530	379 530		
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les revenus	193 042	193 042		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	37 051	37 051		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		743 430	743 430		
Groupes et associés					
Autres dettes		2 938 500	1 077 931	1 860 569	
Produits constatés constatées d'avance		221 104	221 104		
TOTAUX		13 197 084	6 570 460	3 907 898	2 718 726
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 001 757			

ANNEXE 5

PRODUITS A RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2023

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 314 287
TOTAL	1 314 287

CHARGES A PAYER

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 984
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 834
Dettes fiscales et sociales	704 056
Autres dettes	2 631 930
TOTAL	3 365 804

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	118 333	221 104
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	118 333	221 104

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NANTERRE

ANNEXE 6

Exercice clos le 31/12/2023

ETAT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES EN PROVENANCE DE L'ETRANGER

Changement de méthode

Pour la 1^{ère} fois au titre du présent exercice et pour se conformer aux dispositions légales et réglementaires de la loi confortant le respect des principes de la République, il a été établi un état des avantages et des ressources en provenance de l'étranger sur la base des informations portées à notre connaissance.

Présentation du tableau

ETAT SEPARER DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023						
Eat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Pologne	2023	personne physique	Numéraire	direct	Chèque	15
Total Pologne						15
Pays Bas	2023	personne physique	Numéraire	direct	Chèque	50
Total Pays Bas						50
Angleterre	2023	personne physique	Numéraire	direct	Prélèvement	240
Angleterre	2023	personne physique	Numéraire	direct	Chèque	150
Total Angleterre						390
Suisse	2023	personne physique	Numéraire	direct	Carte bleue	200
Suisse	2023	personne physique	Numéraire	direct	espèces	1000
Total Suisse						1200
Ecosse	2023	personne physique	Numéraire	direct	carte bleue	30
Total Ecosse						30
Canada	2023	personne physique	Numéraire	direct	carte cbleue	60
Total Canada						60